



# PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET 2020

## NOTE SYNTHETIQUE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET 2019 REALISE				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisé 2019</b> (ne prend pas en compte les opérations d'ordre)	<b>1 218 323,32 €</b>	<b>1 441 916,96 €</b>	<b>1 251 827,52 €</b>	<b>949 316,51 €</b>
Résultat de l'exercice	223 593,64 €		-302 511,01 €	
Résultat de 2018 reporté	150 552,84 €		377 398,91 €	
<b>Résultat total</b>	<b>374 146,48 €</b>		<b>74 887,90 €</b>	
Restes à réaliser (dépenses ou recettes invest. prévues non payées)			62 010,00 €	26 761,00 € <sup>☆</sup>
<b>Résultat définitif</b>	<b>374 146,48 €</b>		<b>39 638,90 €</b>	
	<b>Où va cette somme ?</b>		<b>Où va cette somme ?</b>	
☆ Les 26 761 € correspondent à une subvention de la Région versée en retard pour les travaux au stade. Les dépenses sont bien plus importantes que les recettes car restent à percevoir les subventions pour la cantine (non mises dans les restes à réaliser)	> une partie est envoyée vers la partie Recettes du budget d'Investissement 2020 "excédent de fonctionnement"		> elle est réinjectée dans la partie Recettes du budget d'Investissement 2020 ("solde d'exécution d'investissement reporté") nb : si le solde avait été négatif, la dette serait inscrite en Dépenses d'investissement du budget 2020	
	> le reste va dans la partie Recettes de Fonctionnement 2020 "excédent antérieur reporté"			

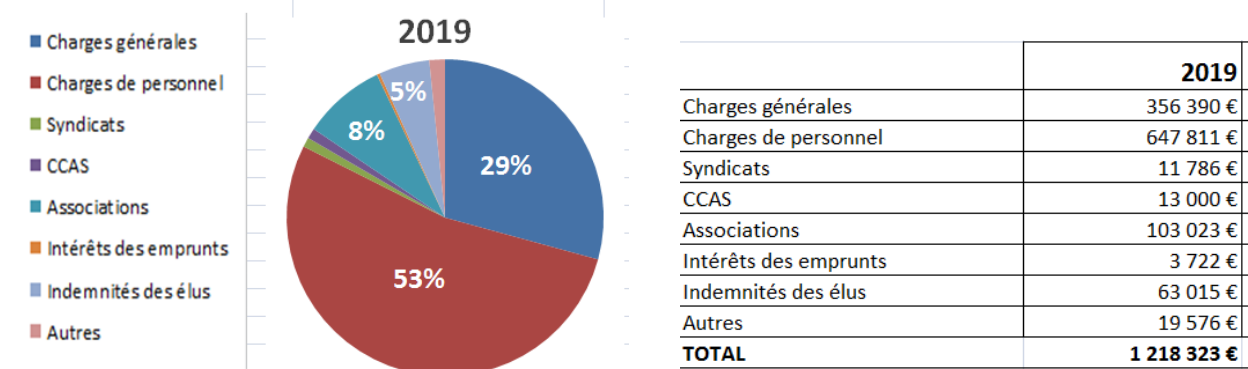
### 1. Budget de fonctionnement 2019

Le compte administratif révèle un bilan excédentaire de 223 593 € en 2019.

En page suivante, le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2019.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :



## Charges générales (chapitre 11) :

Elles représentent environ 30% des dépenses de fonctionnement.

Cela concerne les principales factures : eau (21 000 €), électricité (57 000 €), honoraires (12 000 €), repas de cantine (achat des repas à Ansamble pour 51 000 €), entretien des bâtiments (67 000 € dont environ 35 000 € de gros travaux réalisés en régie par les ateliers), ménage des locaux (20 000 €), fournitures scolaires (6 000 €), fournitures administratives (3 000 €), entretien des véhicules et carburant (24 000 €), assurances (20 000 €), entretien des terrains (14 000 € pour achat de fleurs, engrais...), maintenance du matériel et logiciels (20 000 €), frais d'affranchissement et de télécommunication (6 500 €), festivités (9 000 €)...

En 2019, on constate une légère baisse de la plupart des charges générales par rapport à 2018, mais qui n'apparaît pas dans les chiffres car elle est compensée par l'imputation de 35 000 € de travaux en régie (3è terrain du stade) alors qu'avant ces factures étaient passées directement en investissement.

En effet, toutes les factures de matériel pour des travaux réalisés en régie doivent désormais être payées en fonctionnement. En fin d'année, il y est rajouté une estimation financière du temps de travail des agents, pour valoriser l'ensemble par une opération d'ordre (c'est-à-dire à la fois en fonctionnement et en investissement). Cette procédure permet d'augmenter le patrimoine communal. Cela permet malgré tout de récupérer la TVA car désormais certains articles du fonctionnement sont éligibles au FCTVA.

## Charges de personnel (chapitre 12) :

Elles représentent environ 50% des dépenses de fonctionnement.

Cela concerne les salaires des personnels titulaires et contractuels, les remplacements payés au Centre de Gestion du Tarn, l'assurance du personnel (qui permet à la commune d'être en partie remboursée quand un agent est en maladie).

La mairie compte 15 agents pour un 14,7 équivalents temps plein (ETP) : 4 agents au secrétariat, 3 agents à l'école, 3 agents à l'entretien et à la cantine, 5 agents aux ateliers municipaux.

Entre 2018 et 2019, on constate une augmentation de 3% des dépenses de personnel, en raison principalement de plusieurs arrêts maladie remplacés en partie. Cette augmentation étant cependant compensée par des recettes plus élevées : remboursement du personnel absent par notre assurance.

## Syndicats

Les sommes versées pour les syndicats et organes de regroupements concernent la participation au Syndicat du Dadou (autour de 5 000 €), l'adhésion au Conservatoire (autour de 2 000 €), et surtout la participation versée au SIVU de la crèche.

Cette dernière est très fluctuante ces dernières années car elle dépend non seulement du montant de la subvention versée par le SIVU au gestionnaire de la crèche (plafonnée à 70 000 € depuis 2016) mais également des éventuels retards de versement de la CAF au SIVU au titre du Contrat Enfance Jeunesse. En effet, la mairie du Séquestre assure l'équilibre du budget du SIVU.

Après un versement élevé en 2018 (52 000 €) pour compenser notamment les retards de versement de la CAF, le montant de la subvention au SIVU était basse en 2019 (4600 €).

## Le CCAS

La subvention de la mairie au CCAS est de 13 000 € en 2019. Elle assure l'équilibre du budget du CCAS et lui permet de financer des secours aux particuliers (contrats cantine, aide au paiement de factures...), des activités pour les seniors et une partie du prix du portage des repas à domicile.

## Les associations :

Les subventions aux associations représentent 8 % des dépenses de fonctionnement en 2019.

Elles sont de deux sortes : les subventions de fonctionnement (annuelles) ou les subventions exceptionnelles.

Cela représente environ 20 000 € pour les diverses associations de la commune (hors Espace Jeunesse) et 3 800 € pour notre partenariat avec le Bénin.

Le reste correspond à la subvention d'équilibre versée à Espace Jeunesse qui gère le centre de loisirs et le CLAE : 86 500 € en 2019.

### Intérêts des emprunts

Voir état de la dette à la fin du document

### Indemnités des élus

Les indemnités des élus, ainsi que les cotisations obligatoires sur ces indemnités, représentent environ 63 000 € par an (5% du budget).

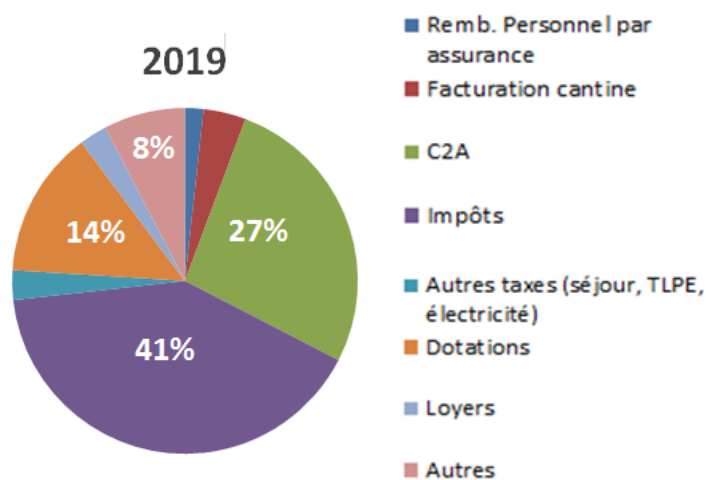
### Autres

Cela concerne notamment les amortissements (17 000 €) et diverses petites sommes qui ne peuvent être classées dans les catégories précédentes.

-----

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles se répartissent ainsi :



RECETTES	
	2019
Remb. Personnel par assurance	24 888 €
Facturation cantine	57 420 €
C2A	387 420 €
Impôts	586 155 €
Autres taxes et redevances (séjour, TLPE, terrasses, concessions cimetière, école musique, production phot/vique)	39 931 €
Dotations	198 875 €
Loyers	37 279 €
Autres	109 969 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 917 €</b>

### Remboursement du personnel par l'assurance

L'assurance du personnel (« assurance des risques statutaires ») résulte d'un contrat groupe lancé pour 4 ans par le Centre de Gestion du Tarn. Elle nous permet d'être remboursés des salaires que nous devons continuer à verser aux agents en maladie, ce qui permet en contrepartie de pouvoir remplacer autant que possible les agents absents. C'est Gras Savoye qui a été retenu pour le contrat groupe 2017-2020.

Le remboursement de l'assurance n'a pas été complet en 2019 car il manque environ 8 000 € qui vont être régularisés sur 2020.

## Facturation cantine

En 2019, sur les 148 élèves, 105 enfants sont restés manger à la cantine en moyenne.

La facturation se fait en fonction des quotients familiaux des familles.

En octobre 2019, avec l'ouverture de la nouvelle cantine, nous avons augmenté la part de bio des repas et les plats sont désormais fournis en bacs inox au lieu des barquettes plastiques. Ces changements n'ont pour l'instant n'ont pas entraîné d'impact sur le prix du repas facturé par Ansamble.

Il faut noter que les recettes des repas payées par les familles ne couvrent pas l'intégralité des dépenses d'achat des repas par la commune. De plus, les dépenses de personnel cantine et d'entretien des locaux ne sont pas comptabilisés dans le coût de la cantine.

Sur le budget 2019, 9 300 € correspondaient à une facturation de repas pour la fin d'année 2018 encaissée début 2019.

## Les versements de la Communauté d'agglomération de l'albigeois

La C2A participe au budget de la commune de deux façons :

- d'une part, elle **rembourse une partie des salaires de certains agents pour des temps de travail concernant des compétences aggro** (23 000 €) : remboursement de l'équivalent d'un 0.5 équivalent temps plein (ETP) pour la propreté urbaine et d'un 0.05 ETP pour l'administratif.

- d'autre part elle nous verse **une attribution de compensation** (337 500 €) qui correspond au montant perçu par la commune en taxe professionnelle avant qu'elle n'intègre la C2A auquel ont été retirées les dépenses correspondantes aux compétences transférées par les communes à l'agglo. En 2019, le montant de cette attribution de compensation était plus élevé car nous avons perçu 27 000 € de retard de versement de 2018.

## Impôts

Pas de changement des taux depuis 2018.

Pour information, voici les taux moyens pratiqués en 2019 :

	Le Séquestre	Taux moyens nationaux	Taux moyens Tarn	Taux plafonds
Taxe d'habitation	9.20 %	24.56 %	22.82 %	61.40 %
T Foncière bâti	14.98 %	21.59 %	25.58 %	53.98 %
T Foncière non bâti	70.58 %	49.72 %	81.41 %	124.30 %

Le produit des impôts est de 582 416 € en 2019 répartis comme suit : 211 318 € de taxe d'habitation (soit compensée par l'Etat, soit encore versée par certains foyers), 360 442 € de taxe sur le foncier bâti et 10 656 € de taxe sur le foncier non bâti.

A ce montant s'est rajouté en 2019 le produit d'une nouvelle taxe : la taxe sur les friches commerciales (3 540 €) qui est due par les propriétaires de certains biens inexploités. La mise en place de cette taxe a pour objectif d'inciter les propriétaires à exploiter ou à louer leurs biens dans le cadre de la stratégie de développement économique des territoires pour lutter contre la vacance commerciale.

## Autre taxes et redevances

Nous trouvons ici les recettes liées à :

- **la taxe de séjour** (3 600 €) : payée par les touristes aux hôtels ou aux locations via airbnb, les hôtels et airbnb les reversent à la commune qui en garde une partie et verse une autre partie au Département.

- **la taxe sur les enseignes** (29 000 €) : payée par les afficheurs pour les panneaux de publicité et par les commerces pour leurs enseignes (sauf si la somme des enseignes fait moins de 12 m<sup>2</sup> : exonération) ; une quarantaine de commerces sont concernés sur la commune
- **la redevance d'occupation du domaine public** (3 300 €) : payée par les commerces ayant installé une terrasse sur le domaine public
- **les ventes de concessions au cimetière** (600 €)
- **la participation des familles à l'adhésion communale à l'école de musique** (900 €) : 50% de la participation due pour chaque enfant et l'intégralité de la participation due pour chaque adulte.
- **la production photovoltaïque** (2 200 €) : versée par EDF pour le rachat de la production photovoltaïque du toit du CLAE

## Dotations

La ligne dotations comprend :

- **la dotation globale de fonctionnement** versée par l'Etat (49 000 €) qui est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale. Toujours légèrement en baisse, même si c'est entre 2013 et 2017 que la baisse a été la plus flagrante : passage de 141 000 € en 2013 à moins de 60 000 € en 2017. A ce jour, la DGF ne représente plus que 3 % du total des recettes de la collectivité, alors qu'elle représentait 11% en 2013.
- **le fonds de compensation de la TVA** sur certains achats de fonctionnement (2 800€)
- **le contrat enfance jeunesse** versé par la CAF pour le centre de loisirs et les chantiers jeunes. Normalement d'un montant de 52 300 € par an, nous avons touché 88 900 € en 2019 en raison de retards de versements en 2018.
- **diverses compensations d'impôts versées par l'Etat** en lien avec les personnes exonérées de ces impôts : compensation perte taxe additionnelle (15 000 €), compensation taxe foncière (2 000 €), compensation taxe d'habitation (13 000 €)
- **le fonds de péréquation** : il est versé par l'Etat à la C2A car les critères de mesure de richesse ont évolué moins fortement sur le territoire qu'au niveau national ; la C2A en garde une partie et reverse une autre aux communes (17 700 € pour Le Séquestre en 2019).
- **autres participations** : 5 700 € d'impôts sur les spectacles versés par l'Etat à la commune, et 2 000 € d'indemnisation pour la mise en place du service minimum à l'école lors des grèves 2019.

## Loyers

Ces recettes proviennent du loyer de l'aire d'accueil de Tailleferrier (1 200 €), des locations du Quartz (9 000 €) et du complexe (5 000 €) mais surtout du loyer versé par le gestionnaire de la centrale photovoltaïque située à la Gardie qui occupe un terrain communal (20 000 €).

## Autres

On trouve ici des montants non classés dans les autres catégories :

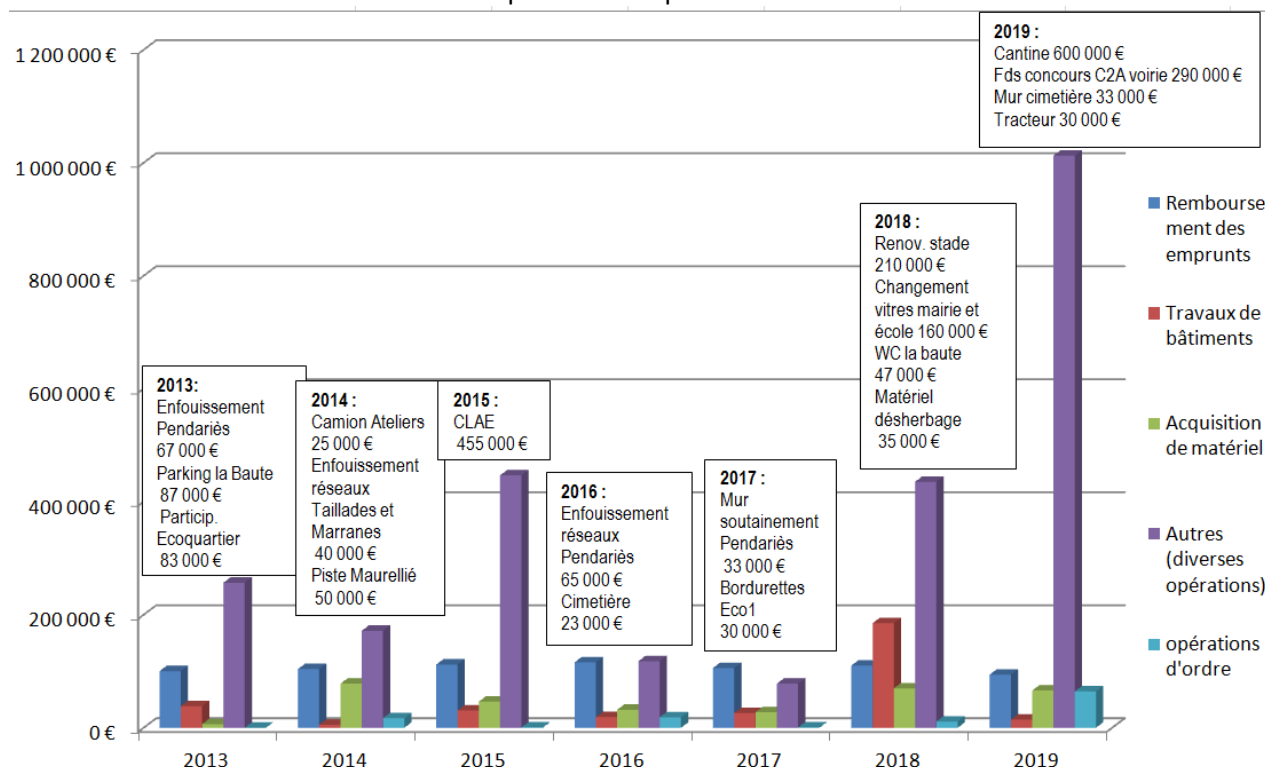
- amortissements (40 000 €)
- taxe sur l'électricité et taxe sur les concessions gaz (55 500 €)

## 2. Budget d'investissement 2019

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif révèle un déficit de 302 511 € en investissement en 2019 qui s'explique par le fait que la plus grosse partie des subventions pour la cantine restent à percevoir en 2020 (210 000 €) ainsi que le FCTVA pour les travaux nombreux en 2018.

Détail des DEPENSES D'INVESTISSEMENT par année depuis 2013 :



En 2019, voici la répartition des dépenses de la section investissement :

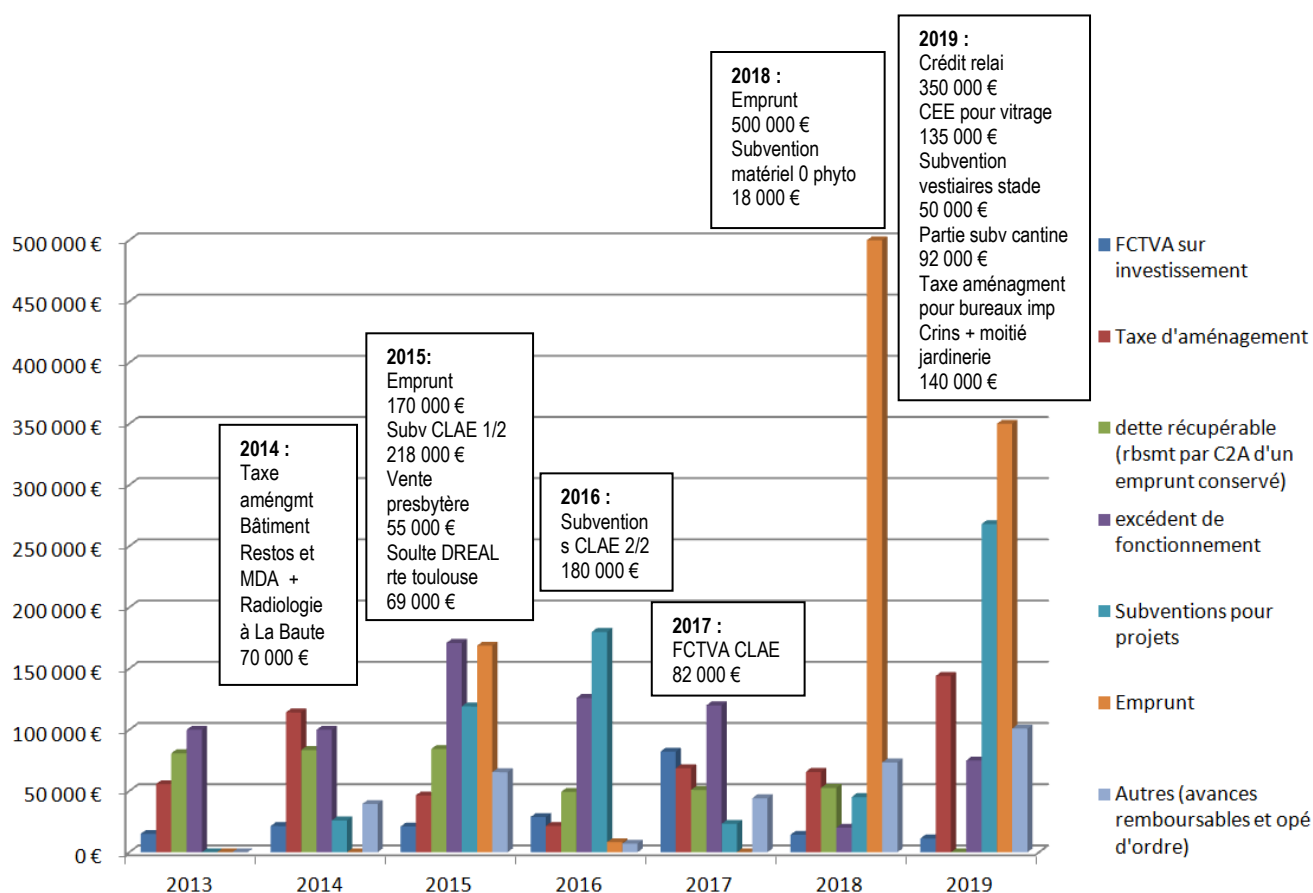
- **construction de la nouvelle cantine** : 600 000 €
- **fonds de concours versé à la C2A pour la réalisation de projets voirie** sur Pendariès et à la Baute : 290 600 €
- **remboursement des emprunts** : 94 000 €
- **amortissements et opérations d'ordre** : 64 400 €
- **acquisition de matériel** : 66 000 €, dont notamment 32 000 € pour un nouveau tracteur, 3 000 € d'achat de tondeuses, 6 200 € pour un nouveau serveur informatique à la mairie, 6 200 € pour des projecteurs aux tennis extérieurs, 3 500 € de jeux entre l'école et la mairie (projet du CMJ)...
- **mur du cimetière** : 33 000 € (correspondant à la moitié de la facture puisque l'autre moitié est payée par Albi)
- **achat de terrains à la ville d'Albi** : 16 000 € (bois de la Gardie + chemin du stand de tir)
- **aménagement du 3è terrain du stade par Turfplac** : 15 000 €

- **travaux de bâtiments** : 14 600 € dont notamment : 5 000 € de réparation du toit de la mairie, 4 300 € d'achat d'un modulaire pour les quilles et 2 000 € de travaux électriques au stade (travaux supplémentaires suite à rénovation de 2018)

- **avances remboursables** versées au SIVU et à Espace Jeunesse en attendant qu'ils reçoivent les versements de la CAF : 60 000 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Détail des RECETTES D'INVESTISSEMENT par année depuis 2013 :



Pour 2019, les recettes d'investissements se répartissent comme suit :

- **déblocage du crédit relai** : 350 000 € (cet emprunt permet de payer les dépenses des gros projets en attendant de recevoir les subventions et le FCTVA)

- **certificats d'économie d'énergie** pour le changement des vitres de l'école et de la mairie : 134 500 €

- **Taxe d'aménagement** : 144 000 € (notamment en raison d'un premier versement de 100 000 € pour la jardinerie tarnaise en fin d'année 2019)

- **subvention pour la cantine** : 92 000 € (58 000 € avance subvention Etat et 34 000 € avance subvention Département)

- **excédent de fonctionnement de l'année 2018** : 75 000 €

- subventions sur les travaux du stade : 40 700 € (33 200 € de solde de l'Etat et 7500 € de la FFF)

- amortissements et opérations d'ordre : 39 000 €

- Fonds de compensation de la TVA : 11 200 € (sur les investissements de 2017)

- subvention parlementaire pour le mur du cimetière : 1 000 €

- remboursement des avances remboursables par le SIVU et Espace Jeunesse après qu'ils aient reçu les versements de la CAF : 60 000 €

Pour mémoire, voici les subventions obtenues pour les gros projets récents :

Chantier	Année	Montant HT du projet	Montant TTC du projet	Subventions reçues		Part du subventionnement (sur le HT)
				Organismes	Montant	
Construction CLAE	2015	390 000 €	467 000 €	Etat Région Département CAF	121 000 € 21 600€ 74 000 € 9 000 €	58%
Rénovation du stade	2018	190 000 €	224 000 €	Etat Région FFF	47 500 € 42 000 € 7 500 €	52%
Changement vitrage école et mairie (isolation)	2018	89 000 € (école) 42 000 € (mairie) Total : 131 000 €	107 000 € (école) 50 000 € (mairie) Total : 157 000 €	CEE (certificats d'économie d'énergie) dans le cadre des TEPCV (Territoire à énergie positive) de l'agglomération	Total : 135 000 €	103%
Construction cantine	2019	560 000 €	670 000 €	Etat Département	190 000 € (prévus) 113 000 € (prévus)	55%

### 3. Etat de la dette au 31/12/2020

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	REFERENCE DU PRÊT	ANNÉE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	REMBOURSEMENT	CAPITAL RESTANT DU	DATE DE FIN
CEMP	Opération investissement		2003	331 242 €	3.85%	12 ans			2015
CAF DU TARN	Construction CLAE		2008	37 047 €	0%	8 ans			2015
CEMP	Construction Salle de Sports		2003	634 877 €	2.30%	15 ans			2018
C2A (CA)	Emprunt Voirie repris par la C2A		2008	250 000 €	4.57%	12 ans			2019
BANQUE POSTALE	centre de loisirs + futurs projets	502998	2015	150 000 €	1.24%	5 ans	trimestriel	15 421.24 €	2020
CAF DU TARN	extension centre de loisirs	201400253	2015	26 923 €	0%	10 ans	annuel	13 461.50 €	2024
CANMP	Construction Cantine + pendariés + la baute	1648725	2018	500 000 €	1.51%	15 ans	annuel	464 970.68 €	2033
CANMP	Construction Cantine + rénovation stade	1648737	2019	350 000 €	0.50%	2 ans	trimestriel	350 000.00 €	2020
TOTAUX				1 026 923 €				843 853.42 €	

2019 marque la dernière année de remboursement à la C2A d'un crédit que la commune avait contracté mais qui a été transféré à l'agglomération lors du transfert de la compétence voirie.

C'est également la 1<sup>ère</sup> année de remboursement de l'emprunt contracté en 2018 auprès du Crédit agricole pour la cantine et les travaux de voirie.

Enfin, nous avons demandé le déblocage du crédit relais de 350 000 € servant à nous fournir de la trésorerie en attendant les versements des subventions de la cantine, du stade et du FCTVA pour ces travaux.



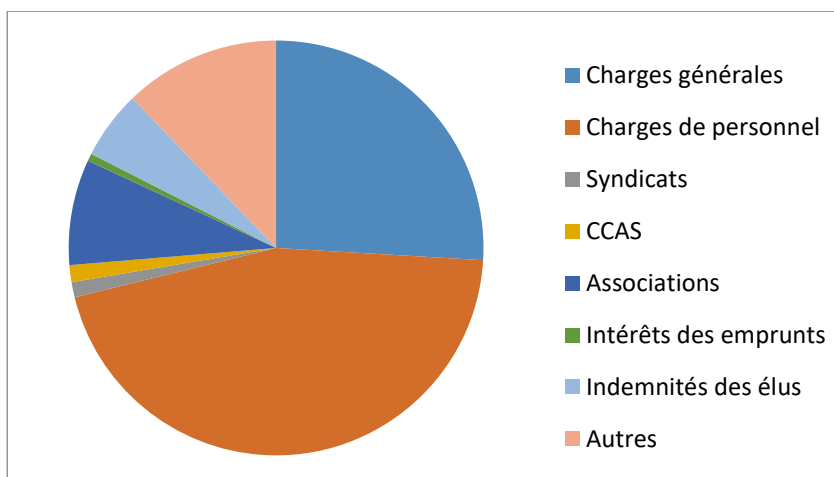
# NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

Il faut noter en préambule que dans un budget primitif, les dépenses sont sur-évaluées et les recettes sont sous-évaluées. Il y a donc lieu de ne pas comparer strictement les chiffres indiqués dans le compte administratif de l'année précédente avec le budget primitif de l'année.

La vraie comparaison doit se faire entre deux budgets primitifs.

## 2. Budget de fonctionnement 2020

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES	PREVISIONNEL 2020
Charges générales	394 080 €
Charges de personnel	687 160 €
Syndicats	18 000 €
CCAS	20 000 €
Associations	125 000 €
Intérêts des emprunts	8 914 €
Indemnités des élus	81 000 €
Autres	184 969 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 519 123 €</b>

#### Charges générales (chapitre 11) :

Il est prévu presque 40 000 € de moins qu'en 2019 (sur le budget primitif 2019) en raison de 10 000 € de moins de cantine (fermée pendant 2.5 mois) et 30 000 € de moins de travaux en régie (gros chantier en 2019 avec le 3<sup>e</sup> terrain de foot)

#### Charges de personnel (chapitre 12) :

On constate une augmentation de 5% par rapport au budget primitif 2019, qui s'explique par une hausse générale de 2% de tous les salaires (hausse estimée car peu d'agents doivent changer d'échelon en 2020) mais

surtout le remplacement de nombreux personnels malades -> qui est compensé en recettes par les remboursements de l'assurance.

Au final, le budget du personnel après déduction des remboursements de l'assurance est légèrement inférieur à celui de 2019 notamment parce que les agents malades ne sont pas remplacés en intégralité.

### Syndicats

Avec le transfert de la compétence eau potable à l'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la taxe capitaire que nous versions au Syndicat du Dadou (environ 5 400 €) ne sera plus versée par la commune mais par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et sera retirée de notre attribution de compensation.

Le montant de la subvention d'équilibre au SIVU de la crèche pour 2020 est de 14 581.52 €

### Le CCAS

La subvention de la mairie au CCAS est de 20 000 € (+ 7 000 € en raison notamment de plus nombreux secours aux particuliers cette année en raison de la crise liée au Covid-19)

### Les associations :

Maintien des subventions aux associations de la commune (hors espace jeunesse) pour 25 000 € environ (voir liste par association).

La subvention à Espace Jeunesse est de 93 000 € (dont 10 000 € de régularisation de paiements qui auraient dû intervenir en 2019).

### Intérêts des emprunts

Voir état de la dette à la fin du document

### Indemnités des élus

Les indemnités des élus sont plus élevées d'environ 14 000 € car :

- il y a 19 élus au lieu de 15 élus en 2019
- et qu'il y a eu revalorisation des taux des indemnités de fonction en janvier 2020 (article 92 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 modifiant les articles L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT)

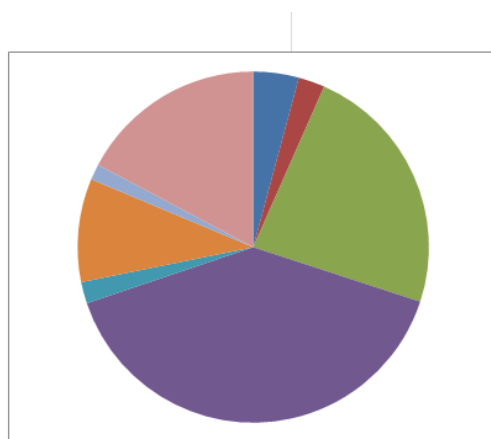
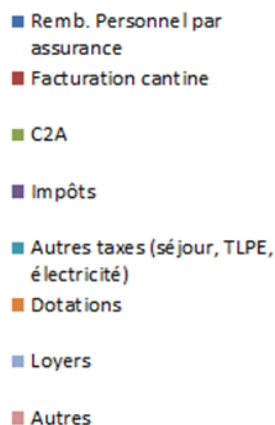
### Autres

Le montant est beaucoup plus élevé que sur le compte administratif 2019 car deux lignes n'apparaissent pas sur le CA 2019 :

- - 47 200 € de dépenses imprévues de fonctionnement (90 000 € avaient été prévues au budget primitif 2019 mais non réalisées)
- 120 000 € de virement à la section investissement (140 000 € avaient été prévues au budget primitif 2019 mais cette ligne ne donne pas lieu à un transfert effectif d'argent entre les deux sections, donc elle n'apparaît jamais sur un compte administratif)

-----

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	PREVISIONNEL 2020
Remb. Personnel par assurance	63 600 €
Facturation cantine	37 000 €
C2A	355 600 €
Impôts	604 494 €
Autres taxes et redevances (séjour, TLPE, terrasses, concessions cimetière, école musique, production phtvlque)	30 100 €
Dotations	144 551 €
Loyers	22 000 €
Autres	261 778 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 519 123 €</b>

Plusieurs recettes (facturation cantine, autres taxes et redevances, loyers) ont été sous-estimées par rapport au budget primitif 2019 en raison de la crise du covid-19.

### Impôts

Il est décidé de maintenir les mêmes taux encore cette année pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Concernant la taxe d'habitation, il n'est de toute façon plus possible de modifier les taux puisqu'elle a vocation à disparaître pour tous les contribuables.

La hausse des impôts par rapport à 2019 est uniquement liée à l'augmentation du nombre de contribuables.

### Dotations

Presque 40 000 € de moins qu'en 2019 en raison des 37 000 € supplémentaires reçus en 2019 de régularisation d'un retard de versement du contrat enfance jeunesse 2018.

Concernant la DGF, la DGF attendue est de 45 460 € : 21 785 € de dotation forfaitaire et 23 675 € de dotation de solidarité rurale. Pour la première année la DSR est plus élevée que la dotation forfaitaire. La baisse entre 2019 et 2020 est de 7%.

### Autres

Est compris ici 224 146 € d'excédent antérieur reporté du budget 2019 (contre 150 552 € d'excédent 2018 prévu sur le budget primitif 2019) qui est une ligne qui n'apparaît pas sur le compte administratif car cela ne fait pas l'objet d'un versement effectif d'argent.

## 2. Budget d'investissement 2020

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	<b>budget primitif 2020</b>
Remboursement des emprunts	398 190 €
Travaux de bâtiments	94 600 €
Acquisition de matériel	75 765 €
Autres (diverses opérations) opérations d'ordre	221 681 € 632 €
<b>TOTAL</b>	<b>790 868 €</b>

#### Remboursement des emprunts

La somme est importante cette année car il est prévu le remboursement intégral du prêt relais de 350 000 €. Ce prêt doit impérativement être remboursé avant la fin de l'année 2021 et il servait à apporter de la trésorerie en attendant de toucher le FCTVA (qui intervient 2 ans après) ainsi que les subventions pour les travaux du stade et de la cantine.

En 2020, l'intégralité des subventions du stade et une partie des subventions de la cantine ont été versées. Il reste à toucher le solde de subventions de la cantine prévu au budget investissement/recettes de 2020 : 200 000 €. Concernant le FCTVA nous devons toucher cette année 100 000 € (voir détail page suivante). Nous pouvons donc prévoir le remboursement du crédit relais sur le budget 2020 dès réception des 200 000 € de subventions restant à toucher d'ici la fin de l'année.

#### Travaux de bâtiments

Les principaux travaux de bâtiments prévus en 2020 sont : changement de la climatisation de la mairie (10 800 €) et réfection de l'intégralité de la toiture de la mairie (16 100 €), travaux de VMC à l'école (25 500 €), fenêtres vestiaires foot côté ateliers municipaux (3 500 €), moitié des factures de travaux sur l'église (remplacement paratonnerre et cloche 9 500 €)

#### Acquisition de matériel

Les principales acquisitions de matériel prévues en 2020 sont : 30 000 € pour des panneaux d'informations et radars pédagogiques, 22 000 € pour du matériel servant à entretenir les stades, 6 000 € de matériel informatique pour l'école (vidéoprojecteur et ordinateurs) ainsi que de nombreux plus petits achats.

#### Autres

**Achat de terrains** : 6 000 € sont prévus pour d'une partie du stade dont nous louons les terrains à la Région (4 000 €) et de bandes de terrains pour réaliser une piste cyclable entre éco 3 et la bondancie.

**Construction cantine** : il restait 32 600 € de factures qui ont été payées en début d'année 2020

« Réserve » **ecoquartier** : 50 000 € sont prévus chaque année sans être dépensés, au cas où la commune aurait besoin d'équilibrer la ZAC à la fin de sa réalisation.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

	<b>budget primitif 2020</b>
FCTVA sur investissement	105 626 €
Taxe d'aménagement	80 000 €
Excédent de fonctionnement	150 000 €
Subventions pour projets	248 578 €
Emprunt	0 €
Autres	206 664 €
<b>TOTAL</b>	<b>790 868 €</b>

### Fonds de compensation de la TVA

Nous devons toucher cette année le FCTVA du stade (34 750 €), celui des WC de la Baute et du matériel de désherbage achetés en 2018 (12 000 €), le FCTVA du changement des vitres de l'école et de la mairie (26 000 €) ainsi qu'une partie du FCTVA de la cantine (environ 30 000 €).

Il restera à toucher en 2021 environ 70 000 € de FCTVA de la cantine.

### Subventions pour projets

- Subvention de l'Etat (DETR) demandée en 2019 pour des travaux à l'école (VMC et changement de radiateurs) : 7 620 €
- Subvention de l'Etat (DETR) demandée en 2020 pour le changement de la climatisation de la mairie : 2 600 €
- Subvention qui restait à toucher pour la rénovation du stade : subvention de la Région pour la mise en accessibilité et la rénovation énergétique : 26 000 €
- Soldes des subventions demandées pour la cantine : 130 900 € de l'Etat et 79 200 € du Département.

### Autres

Apparaissent ici les 120 000 € de virement de la section de fonctionnement qui n'apparaissent pas sur le compte administratif car cette ligne ne fait pas l'objet de transfert effectif d'argent.

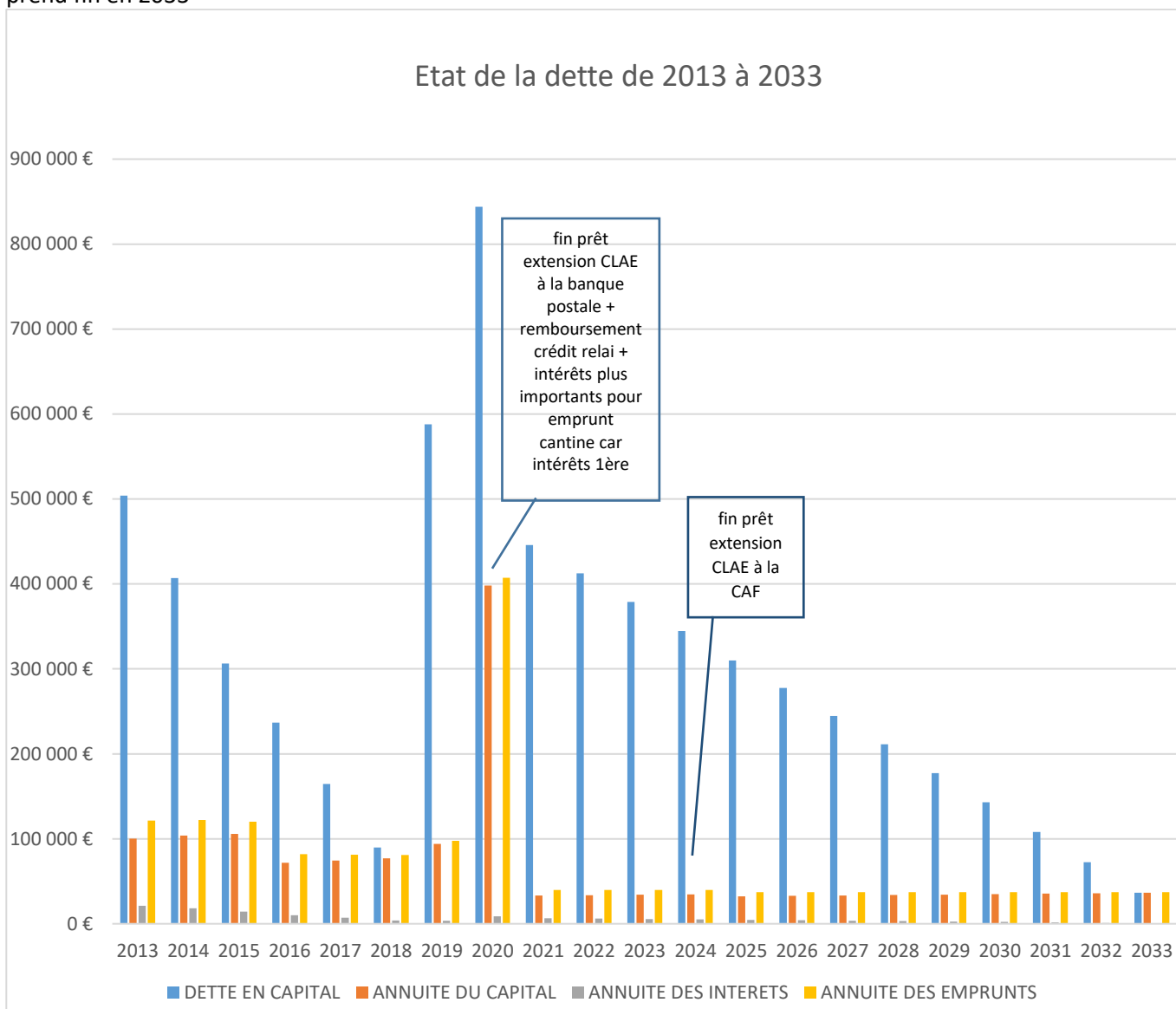
## 3. Etat de la dette 2020

### ETAT DE LA DETTE - ANNEE 2020

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	REFERENCE DU PRÊT	ANNÉE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	REMBOURSEMENT	CAPITAL RESTANT DU	ANNUITE DE L'EXERCICE			DATE DE FIN
									INTERET	CAPITAL	ANNUITE	
CEMP	Opération investissement		2003	331 242 €	3.85%	12 ans						2015
CAF DU TARN	Construction CLAE		2008	37 047 €	0%	8 ans						2015
CEMP	Construction Salle de Sports		2003	634 877 €	2.30%	15 ans						2018
C2A (CA)	Emprunt Voirie repris par la C2A		2008	250 000 €	4.57%	12 ans						2019
BANQUE POSTALE	centre de loisirs + futurs projets	502998	2015	150 000 €	1.24%	5 ans	trimestriel	15 421.24 €	71.80 €	15 421.24 €	15 493.04 €	2020
CAF DU TARN	extension centre de loisirs	201400253	2015	26 923 €	0%	10 ans	annuel	13 461.50 €	0.00 €	2 692.30 €	2 692.30 €	2024
CANMP	Construction Cantine + pendaris + la baute	1648725	2018	500 000 €	1.51%	15 ans	annuel	464 970.68 €	7 021.06 €	30 076.75 €	37 097.81 €	2033
CANMP	Construction Cantine + rénovation stade	1648737	2019	350 000 €	0.50%	2 ans	trimestriel	350 000.00 €	1 821.33 €	350 000.00 €	351 821.33 €	2020
TOTAL				1 026 923 €				843 853.42 €	8 914.19 €	398 190.29 €	407 104.48 €	

▪ **Les évolutions à prévoir à l'avenir**

Sans emprunt nouveau contracté dans les années à venir, le remboursement des emprunts de la commune prend fin en 2033



**4. Ratios obligatoires : situation de la commune par rapport aux communes de sa strate et à la moyenne nationale.**

Pour les communes de 3500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L.4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

Les définitions proviennent du site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Les ratios sont calculés sur les données réelles du compte administratif de l'année précédente et sur le budget prévisionnel de l'année.

Dans un budget prévisionnel, les dépenses étant toujours surestimées et les recettes sous-estimées, il est normal que les ratios calculés sur le budget prévisionnel soient moins bons que ceux du compte administratif.

Les données moyennes indiquées dans le tableau, concernant les communes et la France, proviennent des chiffres 2018 indiqués sur le site du gouvernement (pas de chiffres pour 2019).

	<i>sur le réalisé 2019 :</i>		<i>sur le prévisionnel 2020 :</i>		
	<b>Le Séquestre CA 2019</b>	<b>Le Séquestre BP 2020</b>	<b>Communes de 500 à 2000 hab</b>	<b>Communes de 2000 à 3500 hab</b>	<b>France</b>
population officielle INSEE pour l'année	1783	1837			
ratio 1 : Dép Réelles de Fct / population (en € / hab)	674 €	730 €	622 €	725 €	992 €
ratio 2 : produit des impôts directs / population (en € / hab)	329 €	329 €	337 €	404 €	516 €
ratio 3 : Rec. Réelles de Fct / population (en € / hab)	786 €	705 €	785 €	901 €	1 177 €
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population (en € / hab)	439 €	188 €	296 €	311 €	302 €
ratio 5 : Dette / population (en € / hab)	473 €	459 €	625 €	717 €	957 €
ratio 6 : DGF / population (en € / hab)	28 €	25 €	152 €	150 €	172 €
ratio 7 : Dép personnel / Dép Réelles de Fct (en %)	54%	51%	44.2%	49.8%	55.7%
ratio 9 : Marge d'autofinancnt courant = (DRF+Rbst dette) / RRF (en %)	103%	135%	88.4%	88.8%	92.0%
ratio 10 : Taux d'équipmt = Dpses brutes d'équimt / RRF (en %)	56%	27%	37.7%	34.5%	25.7%
ratio 11 : Taux d'endettement = Dette / RRF (en %)	60%	65%	79.7%	79.6%	81.3%

**A noter :** pour le budget primitif 2020, les ratios 5 et 11 prennent en compte la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (dont sont inclus les 350 000 € de crédit relai) mais le ratio 9 prend en compte le remboursement de la dette prévu sur l'année, soit un montant très élevé puisque nous remboursons l'intégralité du crédit relai cette année.

Les ratios 5 et 11 seront donc bien meilleurs pour le compte administratif 2020 puisque sera alors pris en compte l'état de la dette au 31/12/2020 (le crédit relai ne sera alors plus compté).